



Le règlement du Foxtrail 2019



1) Organisation :

Le Foxtrail est organisé par le Bouzonville Athlétic Club. Il se déroulera le lundi 22 avril 2019 date du lundi de Pâques à Bouzonville.

Vous pourrez stationner votre véhicule sur le parking du Complexe Sportif à Bouzonville, un fléchage sera mis en place pour l'occasion.

En validant l'inscription à l'une des épreuves, les participants s'engagent à prendre connaissance du présent règlement et à respecter la charte éthique couvrant l'évènement

[Règlement de l'épreuve et de la charte du traileur à découvrir sur Gotiming.fr](#)

➤ Annulation, arrêt ou modification de la course :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription

2) Parcours :

Les épreuves du Foxtrail se dérouleront pour l'essentiel sur les sentiers et chemins forestiers des communes de Bouzonville, Alzing, Vaudreching, Remelfang, Holling. Le tracé de la course sera balisé par de la rubalise, du fléchage ainsi que des marquages au sol. Ceci implique de la part des concurrents une certaine vigilance au balisage. Des signaleurs seront positionnés sur divers points du parcours pour vous orienter. En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver celui-ci par leur propre moyen. Ceci fait partie du jeu ! L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de temps. Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course. Les propriétés privées ouvertes exceptionnellement pour ces courses ne pourront être traversées que par les concurrents et les vététistes qui ouvriront et fermeront les courses. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

3) Course :

Le Foxtrail comprend 3 épreuves : Un trail découverte de 14 km avec environ 200m de D+ ouvert à partir de la catégorie cadet H et F (+ de 16ans)

Un trail court de 26 km avec environ 700m de D+ ouvert à partir de la catégorie espoir H et F (+ de 20 ans)

Un mini trail pour les enfants : 800m pour les catégories éveils à poussins et 1500m pour les catégories benjamins à minimes.

Autorisation parentale demandée pour les enfants mineurs (possibilité de remplir le document en ligne sur [Gotiming.fr](#))

Les Catégories d'âge 2019

(valable jusqu'au 31 octobre 2019, ces catégories changeront le 1er novembre 2019)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1979 et avant
Seniors	SE	1980 à 1996
Espoirs	ES	1997 à 1999
Juniors	JU	2000 et 2001
Cadets	CA	2002 et 2003
Minimes	MI	2004 et 2005
Benjamins	BE	2006 et 2007
Poussins	PO	2008 et 2009
École d'Athlétisme	EA	2010 à 2012

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1979 - 1970
	V2	1969 - 1960
	V3	1959 - 1950
	V4	1949 - 1940
	V5	1939 et avant

4) **Inscription :**

Les inscriptions se font principalement en ligne via le site de **Gotiming .fr** avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée jusqu'au 19/04 à 23h

Pour des raisons de sécurité, l'organisation a limité le nombre d'inscription à 500 dossards sur le cumul des 2 courses

En fonction des dossards encore disponible, il y aura la possibilité de s'inscrire sur place le samedi 20 avril de 14h à 18h ou le lundi 22/04 de 7h15 à 8h 15 dernier délai moyennant une majoration de 3€

Tarif pour le **14 km= 10€**

Tarif pour le **26 km= 15€**

Gratuit pour le mini trail pour les enfants

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard pris en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

5) **Certificat médical :**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

→ soit d'une **licence sportive** FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).

→ soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

→ Tout athlète de nationalité étrangère non licencié doit présenter un certificat médical pour valider son inscription

6) **Retrait dossards :**

Le retrait des dossards s'effectuera le lundi matin 22/04/2018 dès 7h du matin et jusqu'à 8h15 au complexe sportif de Bouzonville. Nous vous donnons également la possibilité de venir récupérer votre dossard dès le samedi de 14h à 18h au complexe de Bouzonville

Attention : pour le retrait des dossards, l'organisateur est susceptible de vous demander une pièce d'identité.

L'organisateur vous offre la consigne de vos sacs .Le participant devra y accrocher l'étiquette fournie lors du retrait du dossard.

Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs pour l'organisation et pour les secours. Il permet d'accéder aux différentes prestations (ravitaillement, vestiaires, douches, etc...)

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

Lors de la course, il est fortement conseillé d'être doté d'un téléphone portable et de noter les numéros du PC course : **06 15 74 17 58 ou 06 12 30 77 76**

7) Départ – Arrivée :

A 8h30, l'organisateur tiendra un briefing de la course dans une salle affrétée pour l'occasion au complexe sportif.

Un fléchage vous guidera vers le lieu du départ qui se trouve à environ 1km du complexe sportif.

Départ du 26 km à 9h00, puis pour le 14 km à 9h10 enfin le mini trail à 9h15, au Parc de la Nied (Place de la Libération à Bouzonville)

Arrivée des deux courses adultes au complexe sportif, au parc de la Nied pour le mini trail enfants

Des douches seront mises à dispositions sur le site.

8) Ravitaillement :

Pour le 14 km : au km 6

Pour le 26 km : au km 6-15 – 21 (distance approximative) possibilité de modifications en fonction des conditions de courses

Ravitaillement liquide et solide y compris à l'arrivée

ATTENTION : chaque coureur devra être autonome dans la gestion de son ravitaillement et amener son propre gobelet ou gourde. **Aucun gobelet ne sera fourni par l'organisation**

9) Chronométrage :

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé avec Gotiming. Chaque concurrent disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restituée à l'arrivée (puce jetable). Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard ne devra pas être plié et la puce ne devra pas être décollée ou déplacée. PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.

Pas de classement pour la course des Jeunes

10) Abandon :

En cas d'abandon, un coureur doit impérativement prévenir le responsable du ravitaillement, le signaleur le plus proche, ou l'organisateur si vous possédez un téléphone portable.

11) Assurance :

Le Bouzonville Athlétic Club a souscrit une assurance responsabilité civile auprès du Crédit Mutuel pour la durée de l'évènement. Les licenciés FFA ou autres sont couverts par l'assurance liée à leur licence ou affiliations diverses. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou encore en cas de vol.

12) Sécurité-Secours :

Compte tenu de la spécificité du parcours, les moyens de secours seront mobiles, encadrés par une équipe de secouristes avec les moyens adéquats (ambulance, civières...). Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture du réseau.

Les secours et les signaleurs sont en liaison permanente par téléphone avec le PC course.

Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'évènement.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

13) Récompense :

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Un lot souvenir sera offert aux inscrits lors du retrait du dossard

La remise des prix aura lieu sur le site de l'arrivée. La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire.

Sur les 2 épreuves courues en individuel seront récompensé(e)s :

Les 3 premiers Hommes du classement scratch

Les 3 premières Femmes du classement scratch

Une récompense au 1er de chaque catégorie cadet, junior, espoir, senior, M1, M2, M3, M4 Femmes et Hommes (pas de cumul avec le classement scratch)

14) Challenge MOSL'Est :

Voir les conditions de participations sur Gotiming.fr ou affiché dans le hall du retrait des dossards.

15) Obligations des participants :

Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien.

Respect de l'environnement Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la faune/flore...

Dans le respect de notre démarche Eco-Responsable : chaque inscription validée, engage le participant à respecter la charte du traileur.

Rappel : **aucun gobelet** ne sera mis à disposition sur la zone de ravitaillement

Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualification.

Assistance aux autres concurrents Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger.. En cas de détresse, alertez ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens de communication pour joindre le PC au 0615741758 ou 0612307776.

15) Droits à l'image :

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

16) Droits informatiques et libertés :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

17) Acceptation du règlement de l'épreuve :

En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepter sans réserve.

18) Contact organisation :

Bouzonville.ac@gmail.com

Marcel Mainville : 061741758

